

**SOCIÉTÉ CATHOLIQUE
D'AIDE À L'ENFANCE
DE HAMILTON, t!
POUR L'EXERCICE SE
TERMINANT LE 31 MARS 2026**

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État de la situation financière	4
État des résultats d'exploitation	5
État de l'évolution du solde des fonds	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 21
Annexe des revenus et des charges par programme	22 - 23

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la
Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, les états des résultats d'exploitation, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2026, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme bon nombre d'organismes sans but lucratif, la Société tire des revenus de dons ou d'activités de collecte de fonds, dont l'exhaustivité ne peut être vérifiée de façon satisfaisante. Par conséquent, la vérification de ses revenus s'est limitée aux montants inscrits dans les dossiers de la Société, et nous n'avons pas pu déterminer s'il serait nécessaire d'apporter des changements aux revenus tirés des dons ou des activités de collecte de fonds, à l'excédent (insuffisance) des revenus sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les exercices se terminant le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, aux actifs à court terme aux 31 mars 2026 et 31 mars 2025, aux soldes des fonds aux 1^{er} avril et 31 mars pour les exercices 2026 et 2025. Notre opinion sur les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 a été modifiée en conséquence en raison des effets possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs quant à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autres questions

Nous avons effectué notre audit dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers de base de la Société catholique d'aide à l'enfance de Hamilton pris dans leur ensemble. Les renseignements supplémentaires inscrits à l'Annexe des revenus et des charges par programme sont présentés aux fins d'analyse additionnelle et ne sont pas des éléments qui doivent faire partie intégrante des états financiers de base. Ces renseignements ont fait l'objet des procédés d'audit appliqués à l'audit des états financiers de base et, à notre avis, sont présentés fidèlement, à tous égards importants, par rapport aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société de poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la poursuite de ses activités et d'utiliser une méthode de comptabilité fondée sur le principe de la continuité d'exploitation, sauf si elle a l'intention de liquider la Société ou de mettre fin à ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus de communication de l'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de présenter un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme importantes lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques fondées sur les états financiers. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous concevons et appliquons des procédures d'audit correspondant à ces risques, et nous réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des conventions comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à la question de savoir s'il existe ou non une incertitude importante liée à des événements ou à des situations susceptibles de soulever des doutes importants concernant la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les renseignements fournis dans les états financiers ou, si ces renseignements sont inadéquats, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, notamment, de la portée et du calendrier prévus de l'audit et de nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne relevée, le cas échéant, au cours de notre audit.

HAMILTON, ONTARIO
8 juin 2026



HGK PARTNERS LLP
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE CATHOLIQUE DE HAMILTON
État de la situation financière – au 31 mars 2026

	Fonds général	Fonds privés	Fonds de la subvention ePOE	Fonds à des fins déterminées	Fonds d'immo-bilisation – bâtiment	Total pour 2026	Total pour 2025
ACTIF							
À court terme							
Trésorerie – non affectée	433 678 \$	1 631 040 \$	-\$	-\$	-\$	2 064 718 \$	2 447 733 \$
Trésorerie - affectée	-			401 245		401 245	390 652
Débiteurs (créditeurs) interfonds	(610 176)	41 927	354 268	113 034	100 947	-	-
Comptes débiteurs (note 2)	541 388	-	-	-	-	541 388	599 874
Charges payées d'avance	72 796	1 486	-	-	-	74 282	55 650
	<u>437 686</u>	<u>1 674 453</u>	<u>354 268</u>	<u>514 279</u>	<u>100 947</u>	<u>3 081 633</u>	3 493 909
Immobilisations corporelles (note 3)	<u>2 747 510</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>111 527</u>	<u>2 859 037</u>	<u>2 986 985</u>
	<u>3 185 196 \$</u>	<u>1 674 453 \$</u>	<u>354 268 \$</u>	<u>514 279 \$</u>	<u>212 474 \$</u>	<u>5 940 670 \$</u>	<u>6 480 894 \$</u>
PASSIF							
À court terme							
Comptes créditeurs et charges à payer							
(Note 5)	1 720 566 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	1 720 566 \$	1 750 139 \$
Fonds en fiducie créditeurs (note 6)	43 533	-	116 118	414 255	-	573 906	611 228
Apports reportés (notes 7, 8, 9 et 10)	71	123 064	238 150	44 124	-	405 409	642 881
Tranche courante de la dette à long terme (note 12)	8 804	-	-	-	-	8 804	13 975
	<u>1 772 974</u>	<u>123 064</u>	<u>354 268</u>	<u>458 379</u>	<u>-</u>	<u>2 708 685</u>	<u>3 018 223</u>
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	494 119	-	-	-	212 474	706 593	747 674
					-	7 068	15 872
Dette à long terme (note 12)	7 068	-	-	-	212 474	713 661	763 546
	<u>2 274 161</u>	<u>123 064</u>	<u>354 268</u>	<u>458 379</u>	<u>212 474</u>	<u>3 422 346</u>	<u>3 781 769</u>
SOLDE DES FONDS							
Fonds général – non affecté	911 035	-	-	-	-	911 035	1 114 511
Fonds privés – affectés à l'interne	-	1 509 473	-	-	-	1 509 473	1 412 856
Fonds de l'évêque Crosby pour les familles - affecté à l'interne (note 13)	-	41 916	-	-	-	41 916	126 451
Fonds à des fins déterminées – affectés à l'externe	-	-	-	55 900	-	55 900	45 307
	<u>911 035</u>	<u>1 551 389</u>	<u>-</u>	<u>55 900</u>	<u>-</u>	<u>2 518 324</u>	<u>2 699 125</u>
	<u>3 185 196 \$</u>	<u>1 674 453 \$</u>	<u>354 268 \$</u>	<u>514 279 \$</u>	<u>212 474 \$</u>	<u>5 940 670 \$</u>	<u>6 480 894 \$</u>

Engagements et éventualités (note 19)

Au nom du conseil d'administration


____Administrateur
(Voir les notes afférentes)

Administrateur_____

SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE CATHOLIQUE DE HAMILTON
État des résultats d'exploitation
Exercice se terminant le 31 mars 2026

	Fonds général	Fonds privés	Fonds de la Subvention éPOE	Fonds à des fins déterminées	Fonds d'immobilisation – bâtiment	Total 2026	Total 2025
Revenus							
Province de l'Ontario – Bien-être de l'enfance	20 840 543 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	20 840 543 \$	21 435 359 \$
Province de l'Ontario – Hors bien-être de l'enfance	1 744 255	-	109 855	-	-	1 854 110	2 230 146
Subventions ciblées	221 490	-	-	-	-	221 490	239 085
Financement d'À vos marques, prêts, partez	478 750	-	-	-	-	478 750	440 700
Dons	-	344 587	-	-	-	344 587	335 825
Autres subventions	106 389	177 476	-	-	-	283 865	230 180
Allocations spéciales pour enfants	449 469	-	-	-	-	449 469	391 013
Autres revenus (<i>note 14</i>)	897 568	38 219	-	10 613	-	946 400	765 688
Transfert des (aux) revenus reportés (<i>note 10</i>)	-	-	(56 500)	-	-	(56 500)	(6 841)
Transfert des apports en capital reportés (<i>note 11</i>)	26 006	-	-	-	15 075	41 081	42 450
	<u>24 764 470</u>	<u>560 282</u>	<u>53 355</u>	<u>10 613</u>	<u>15 075</u>	<u>25 403 795</u>	<u>26 103 605</u>
Charges							
Salaires du personnel	10 010 448	184 489	-	-	-	10 194 937	10 292 948
Avantages sociaux des employés (<i>note 16</i>)	3 182 713	36 509	-	-	-	3 219 222	3 299 132
Formation	52 601	1 143	-	-	-	53 744	62 993
Déplacements et kilométrage	384 799	1 635	-	-	-	386 434	271 485
Frais d'occupation	381 789	-	-	-	-	381 789	370 774
Services professionnels – organisme	319 623	-	-	-	-	319 623	350 015
Charges associées aux programmes	575 694	524	-	-	-	576 218	562 099
Paielements pour les frais de pension	7 027 015	-	-	-	-	7 027 015	7 293 257
Services professionnels – clients	387 387	10 204	-	-	-	397 591	445 484
Besoins personnels des clients	350 804	76 107	-	-	-	426 911	397 102
Versements pour les bourses	-	18 950	-	-	-	18 950	21 059
Allocations d'épargne – Subvention éPOE	-	-	31 130	-	-	31 130	40 965
Charges liées aux activités – Subvention éPOE	-	-	22 225	-	-	22 225	47 201
Subventions en vue d'une adoption	40 130	-	-	-	-	40 130	71 039
Subventions ciblées	885 960	-	-	-	-	885 960	956 340
Subvention de base	31 825	-	-	-	-	31 825	21 850
Prévention de la prise en charge	119 363	25 251	-	-	-	144 614	104 640
Santé et domaines connexes	185 138	2 546	-	-	-	187 684	257 851
Aide financière	62 099	186 434	-	-	-	248 533	207 874
Autres charges (<i>note 15</i>)	825 316	4 408	-	20	-	829 744	841 721
	<u>24 822 704</u>	<u>548 200</u>	<u>53 355</u>	<u>20</u>	<u>-</u>	<u>25 424 279</u>	<u>25 915 829</u>
Excédent des revenus sur les charges avant amortissement	(58 234)	12 082	-	10 593	15 075	(20 484)	187 776
Amortissement (<i>note 3</i>)	145 242	-	-	-	15 075	160 317	163 549
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES CHARGES	<u>(203 476) \$</u>	<u>12 082 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>10 593 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(180 801) \$</u>	<u>24 227 \$</u>

(Voir les notes afférentes)

SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE CATHOLIQUE DE HAMILTON

État de l'évolution du solde des fonds

Exercice se terminant le 31 mars 2026

	Fonds général	Fonds privés	Fonds de la Subvention éPOE	Fonds à des fins déterminées	Fonds d'immobili- sation – bâtiment	Total
<u>2026</u>						
Solde, début de l'exercice	1 114 511 \$	1 539 307 \$	- \$	45 307 \$	- \$	2 699 125 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	<u>(203 476)</u>	<u>12 082</u>	<u>-</u>	<u>10 593</u>	<u>-</u>	<u>(180 801)</u>
Solde en fin d'exercice	<u>911 035 \$</u>	<u>1 551 389 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>55 900 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 518 324 \$</u>
<u>2025</u>						
Solde, début de l'exercice	1 145 533 \$	1 500 487 \$	- \$	28 878 \$	- \$	2 674 898 \$
Excédent des revenus sur les charges	<u>(31 022)</u>	<u>38 820</u>	<u>-</u>	<u>16 429</u>	<u>-</u>	<u>24 227</u>
Solde en fin d'exercice	<u>1 114 511 \$</u>	<u>1 539 307 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>45 307 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 699 125 \$</u>

(Voir les notes afférentes)

SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE CATHOLIQUE DE HAMILTON

État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 mars 2026

	Fonds général	Fonds privés	Fonds de la Subvention eEPO	Fonds à des fins déterminées	Fonds d'immobi- sation – bâtiment	Total 2026	Total 2025
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION							
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	(203 476) \$	12 082 \$	-\$	10 593 \$	-\$	(180 801) \$	24 227 \$
Charges ne nécessitant pas de décaissements							
Amortissement	145 242	-	-	-	15 075	160 317	163 549
Amortissement des apports reportés	(26 006)	-	-	-	(15 075)	(41 081)	(42 450)
	<u>(84 240)</u>	<u>12 082</u>	<u>-</u>	<u>10 593</u>	<u>-</u>	<u>(61 565)</u>	<u>145 326</u>
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	58 486	-	-	-	-	58 486	(199 044)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(18 161)	(470)	-	-	-	(18 631)	91 353
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(29 573)	-	-	-	-	(29 573)	(565 345)
Augmentation (diminution) des apports reportés	(297 529)	(5 130)	65 186	-	-	(237 473)	27 476
Augmentation (diminution) des fonds en fiducie créditeurs	33 008	-	(23 085)	(47 245)	-	(37 322)	132 099
	<u>(253 769)</u>	<u>(5 600)</u>	<u>42 101</u>	<u>(47 245)</u>	<u>-</u>	<u>(264 513)</u>	<u>(513 461)</u>
Trésorerie nette provenant des (affectée aux) activités d'exploitation	<u>(338 009)</u>	<u>6 482</u>	<u>42 101</u>	<u>(36 652)</u>	<u>-</u>	<u>(326 078)</u>	<u>(368 135)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT							
Acquisition d'immobilisations	(32 369)	-	-	-	-	(32 369)	(68 796)
Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement	<u>(32 369)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(32 369)</u>	<u>(68 796)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT							
Remboursement de la dette à long terme	(13 975)	-	-	-	-	(13 975)	(26 847)
Augmentation (diminution) des soldes interfonds	(214 694)	209 550	(42 101)	47 245	-	-	-
Trésorerie nette provenant des (affectée aux) activités de financement	<u>(228 669)</u>	<u>209 550</u>	<u>(42 101)</u>	<u>47 245</u>	<u>-</u>	<u>(13 975)</u>	<u>(26 847)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(599 047)	216 032	-	10 593	-	(372 422)	(463 778)
Trésorerie en début d'exercice	1 032 725	1 415 008	-	390 652	-	2 838 385	3 302 163
Trésorerie en fin d'exercice	433 678 \$	1 631 040 \$	-\$	401 245 \$	-\$	2 465 963 \$	2 838 385 \$
Répartition de la trésorerie :							
Trésorerie – non affectée	433 678 \$	1 631 040 \$	-\$	-\$	-\$	2 064 718 \$	2 447 733 \$
Trésorerie – affectée	-	-	-	401 245	-	401 245	390 652
	<u>433 678 \$</u>	<u>1 631 040 \$</u>	<u>-\$</u>	<u>401 245 \$</u>	<u>-\$</u>	<u>2 465 963 \$</u>	<u>2 838 385 \$</u>

(Voir les notes afférentes)

**Activités d'investissement et de financement hors
trésorerie :**

Acquisition d'immobilisations et dette à long terme
connexe (note 12)

-	-	-	-	-	-	17 680
---	---	---	---	---	---	--------

La trésorerie affectée ne peut être utilisée qu'aux fins établies par les donateurs.

(Voir les notes afférentes)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton (la « Société ») est une société sans capital-actions, constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario. Le but de l'organisme est de protéger les enfants et de promouvoir leur intérêt supérieur et leur bien-être dans la ville de Hamilton. En raison de son statut d'organisme caritatif, l'organisme est exonéré du paiement de l'impôt sur le revenu en vertu d'au moins une disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif gouvernementaux, y compris les normes du chapitre SP 4200 publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

(b) Comptabilité par fonds

Les comptes de la Société sont tenus selon les principes de la comptabilité par fonds, qui prescrivent que des comptes distincts soient tenus pour chaque fonds, comme il est expliqué plus loin, afin de veiller au respect des limites et des restrictions liées à l'utilisation de certains actifs.

Le fonds général rend compte de la prestation des programmes de la Société et des activités administratives connexes. Il fait état des subventions d'exploitation affectées.

Les fonds privés font état des ressources affectées à l'interne et à l'externe qui sont données à la Société et que celle-ci doit utiliser aux fins de la prestation des programmes et des activités administratives de la Société qui ne sont pas financées par le gouvernement.

Le fonds de la Subvention éPOE fait état des revenus affectés à l'externe et des charges connexes associées au programme de la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants financé par le gouvernement.

Les fonds à des fins déterminées font état des ressources affectées qui sont soit données par des particuliers, soit fournies par le ministère, et qui doivent servir pour les programmes et fiducies désignés.

Le fonds d'immobilisations – bâtiment fait état des actifs, des passifs, des revenus et des charges affectés à l'externe liés à la campagne d'agrandissement du bâtiment.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(c) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

La Société évalue initialement à leur juste valeur ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues sans lien de dépendance. Les coûts des opérations liées aux actifs financiers qui seront par la suite évalués à leur juste valeur sont comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation de l'exercice lors duquel ils ont été engagés.

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Société qu'en leur qualité de gestionnaire, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

La Société procède à une évaluation subséquente de ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement moins la perte de valeur. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les comptes débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, les fonds en fiducie créditeurs et la dette à long terme. L'organisme n'a aucun actif financier ni passif financier auprès d'apparentés au terme de l'exercice.

(ii) Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Le montant d'une dépréciation est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut être reprise à concurrence de l'amélioration, directement ou par ajustement du compte de provision, pourvu que le montant repris ne dépasse pas celui qui aurait été présenté à la date de la reprise si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée auparavant. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation.

(d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent principalement des services prépayés.

(e) Trésorerie et passifs affectés

La trésorerie affectée est réservée à des fins particulières par des bailleurs de fonds indépendants, par voie réglementaire ou par voie de résolution du conseil d'administration. Les passifs affectés représentent des fonds détenus en fiducie.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(f) Apports d'actifs et de biens

Les titres de placement reçus en apport sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du don lorsque leur valeur peut être déterminée de façon raisonnable. Les autres actifs et biens reçus en apport dont la juste valeur excède 10 000 \$ sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du don lorsque leur valeur peut être déterminée de façon raisonnable.

(g) Services donnés

Bien que la Société dispose d'un bassin actif de bénévoles qui la soutiennent dans le cadre de ses diverses activités, la valeur de ces services bénévoles n'est pas comptabilisée dans les présents états financiers, en raison de la difficulté à compiler le nombre d'heures effectuées et à en déterminer la juste valeur.

(h) Comptabilisation des revenus

La Société applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports, qui comprennent les dons et les transferts gouvernementaux. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons non affectés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie, puisque les promesses de dons ne constituent pas des créances juridiquement exécutoires. Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où les charges connexes sont comptabilisées.

Dans le fonds général, les revenus provenant du ministère pour l'exercice ne sont définitifs que lorsque le ministère a examiné et approuvé le rapprochement annuel des paiements de transfert pour le bien-être de l'enfance, ce qui n'a lieu qu'après la publication des états financiers. Le montant des revenus provenant du ministère qui est comptabilisé dans les présents états financiers représente la meilleure estimation par la direction des montants gagnés au cours de l'exercice. Les apports grevés d'affectations d'origine externe représentant des rajustements de financement liés à des exercices antérieurs sont comptabilisés à titre de revenus de l'exercice courant.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe du fonds général destinés à financer les immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de vie de l'immobilisation connexe.

Les apports destinés à financer les immobilisations de la Société sont initialement comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations, puis amortis en revenus selon la même formule que l'immobilisation correspondante.

Les revenus de placement sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises avant 1999 et après 2014, ainsi que les acquisitions de terrains et de bâtiments, sont comptabilisées et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon les taux et méthodes indiqués ci-dessous.

Bâtiment	- Amortissement dégressif à 5 %
Rénovation du bâtiment	- Amortissement dégressif à 5 %
Clôture	- Amortissement dégressif à 10 %
Matériel de bureau	- Amortissement dégressif à 20 %
Matériel informatique	- Amortissement linéaire sur 3 ans
Système d'automatisation du bâtiment	- Amortissement linéaire sur 10 ans

Une immobilisation corporelle doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats d'exploitation lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à la somme des flux de trésorerie non actualisés résultant de son utilisation et de sa cession éventuelle. La perte de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle par rapport à sa juste valeur.

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation augmente ultérieurement.

(j) Régime de retraite des employés

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), qui est un régime de retraite interentreprises. Le régime est comptabilisé à titre de régime à cotisations déterminées, les cotisations étant passées en charges lorsqu'elles deviennent exigibles, car la Société ne dispose pas des renseignements suffisants pour appliquer la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

(k) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période visée. Ces estimations sont révisées périodiquement et, si des ajustements doivent être apportés, ceux-ci sont comptabilisés dans la période pendant laquelle ils deviennent connus. Les principaux éléments pour lesquels la direction doit faire des estimations comprennent l'amortissement des immobilisations, les évaluations de dépréciation et les éventualités, ainsi que le financement du ministère à rembourser.

SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE CATHOLIQUE DE HAMILTON
Notes afférentes aux états financiers
Exercice se terminant le 31 mars 2026

2. COMPTES DÉBITEURS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Comptes clients	179 438 \$	175 533 \$
Sommes à recevoir d'autres sociétés d'aide à l'enfance	57 215	6 441
Remboursement de la TVH à recevoir	176 943	177 135
Sommes à recevoir du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC)		
	<u>127 792</u>	<u>240 765</u>
	<u>541 388 \$</u>	<u>599 874 \$</u>

**3. IMMOBILISATIONS
CORPORELLES**

	<u>2026</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>
FONDS GÉNÉRAL			
Terrain	789 856 \$	- \$	789 856 \$
Clôture	21 683	17 672	4 011
Bâtiment	3 040 217	2 372 325	667 892
Rénovation du bâtiment	2 273 630	1 078 761	1 194 869
Matériel de bureau	309 400	293 486	15 914
Matériel informatique	251 054	176 086	74 968
	<u>6 685 840 \$</u>	<u>3 938 330 \$</u>	<u>2 747 510 \$</u>
FONDS D'IMMOBILISATION - BÂTIMENT			
Système d'automatisation du bâtiment	100 500	35 175	65 325
Rénovation du bâtiment	56 252	10 050	46 202
	<u>156 752</u>	<u>45 225</u>	<u>111 527</u>
	<u>6 842 592 \$</u>	<u>3 983 555 \$</u>	<u>2 859 037 \$</u>
	<u>2025</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>
FONDS GÉNÉRAL			
Terrain	789 856 \$	- \$	789 856 \$
Clôture	21 683	17 272	4 411
Bâtiment	3 040 217	2 337 125	703 092
Rénovation du bâtiment	2 273 630	1 015 861	1 257 769
Matériel de bureau	300 201	289 486	10 715
Matériel informatique	227 884	133 344	94 540
	<u>6 653 471</u>	<u>3 793 088</u>	<u>2 860 383</u>
FONDS D'IMMOBILISATION - BÂTIMENT			
Système d'automatisation du bâtiment	100 500	25 125	75 375
Rénovation du bâtiment	56 252	5 025	51 227
	<u>156 752</u>	<u>30 150</u>	<u>126 602</u>
	<u>6 810 223 \$</u>	<u>3 823 238 \$</u>	<u>2 986 985 \$</u>

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Au cours de l'exercice, une charge d'amortissement des immobilisations corporelles de 160 317 \$ (163 549 \$ en 2025) a été comptabilisée et inscrite dans l'état des résultats d'exploitation. Ce montant comprend une charge d'amortissement de 11 536 \$ (17 184 \$ en 2025) au titre du matériel informatique, d'un coût de 51 552 \$ (51 552 \$ en 2025), acquis en vertu de contrats de location-acquisition.

4. FACILITÉ BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit à demande non renouvelable d'une limite de 1 250 000 \$ (1 250 000 \$ en 2025), dont la totalité, soit 1 250 000 \$ (1 250 000 \$ en 2025), était inutilisée à la fin de l'exercice. Les intérêts sont calculés au taux préférentiel du prêteur moins 0,50 % par année et sont exigibles sur demande. Les sûretés garantissant cette marge de crédit d'exploitation comprennent un contrat de sûreté générale grevant tous les actifs présents et futurs de la Société, ainsi qu'une sûreté hypothécaire accessoire de deuxième rang sur son terrain et son bâtiment.

5. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Comptes créditeurs et charges à payer	1 583 576 \$	1 638 029 \$
Remises gouvernementales à payer	130 152	112 110
Montant dû au ministère – Amélioration permanente de la rémunération	6 838	-
Solde en fin d'exercice	<u>1 720 566 \$</u>	<u>1 750 139 \$</u>

6. FONDS EN FIDUCIE CRÉDITEURS

Les fonds en fiducie créditeurs représentent les sommes détenues en fiducie pour le compte de certains enfants pris en charge par la Société.

Le programme de la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants (Subvention éPOE) représente les fonds qui permettent d'offrir aux enfants et aux jeunes pris en charge accès à des activités récréatives, éducatives, culturelles et sociales favorisant une réussite scolaire de plus haut niveau, une plus grande résilience, l'acquisition de compétences sociales et de capacités de développement des relations, ainsi qu'une transition plus facile vers l'âge adulte. Dans le cadre de ce programme, des fonds sont détenus en fiducie et représentent des sommes d'épargne à verser aux jeunes pris en charge. Au cours de l'exercice, 31 130 \$ (40 965 \$ en 2025) ont été transférés dans ces comptes d'épargne.

Les fonds à des fins déterminées comprennent les sommes à verser dans des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). Les paiements au titre de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) sont reçus du gouvernement fédéral pour le compte des enfants pris en charge âgés de six ans ou moins. Ces fonds doivent être conservés et utilisés pour ouvrir des REEE au bénéfice des enfants pris en charge ou pour collaborer avec les parents biologiques ou adoptifs dans le but d'ouvrir des REEE au bénéfice d'enfants qui ont depuis cessé d'être pris en charge.

SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE CATHOLIQUE DE HAMILTON
Notes afférentes aux états financiers
Exercice se terminant le 31 mars 2026

ou ont été adoptés et pour lesquels la Société avait déjà reçu des fonds. À la fin de l'exercice, les fonds qui n'avaient pas encore été transférés s'élevaient à 398 378 \$ (445 623 \$ en 2025). Les REEE individuels ne sont pas compris dans les états financiers de la Société.

Les fonds à des fins déterminées comprennent également des fonds reçus pour le compte de certains enfants pris en charge. Au cours de l'exercice, ces fonds n'ont généré aucun intérêt (néant en 2025). À la fin de l'exercice, une somme de 4 627 \$ (4 627 \$ en 2025) était placée en fiducie pour le compte de ces jeunes pris en charge.

SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE CATHOLIQUE DE HAMILTON
Notes afférentes aux états financiers
Exercice se terminant le 31 mars 2026

7. APPORTS REPORTÉS – FONDS GÉNÉRAL

Les apports reportés représentent la portion non utilisée des subventions et des dons reçus pour des programmes précis, ainsi que les revenus tirés des collectes de fonds reçus relativement à des événements qui auront lieu au cours de l'exercice à venir.

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Solde, début de l'exercice	297 600 \$	279 600 \$
Apports reçus	-	448 186
Reconnus à titre de revenus	<u>(297 529)</u>	<u>(430 186)</u>
Solde en fin d'exercice	<u><u>71 \$</u></u>	<u><u>297 600 \$</u></u>

8. APPORTS REPORTÉS – FONDS PRIVÉS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Solde, début de l'exercice	128 193 \$	136 169 \$
Apports reçus	309 053	78 500
Reconnus à titre de revenus	<u>(314 182)</u>	<u>(86 476)</u>
Solde en fin d'exercice	<u><u>123 064 \$</u></u>	<u><u>128 193 \$</u></u>

9. APPORTS REPORTÉS - FONDS À DES FINS DÉTERMINÉES

	Fonds de bourses et d'initiatives spéciales pour les jeunes	Fonds infor- matique	Total 2026	Total 2025
Solde, début de l'exercice	7 128 \$	36 996 \$	44 124 \$	44 124 \$
Dons reçus	-	-	-	14 000
Versement des fonds/reconnus à titre de revenus	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(14 000)</u>
Solde en fin d'exercice	<u><u>7 128 \$</u></u>	<u><u>36 996 \$</u></u>	<u><u>44 124 \$</u></u>	<u><u>44 124 \$</u></u>

10. APPORTS REPORTÉS – Fonds de la Subvention éPOE

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Solde, début de l'exercice	<u>172 964 \$</u>	155 512 \$
Apports reçus	109 855	95 007
Charges et sommes affectées à l'épargne	<u>(53 355)</u>	<u>(88 166)</u>
Transfert aux revenus reportés	56 500	6 841

Transfert des épargnes à payer au titre de la Subvention éPOE	<u>8 686</u>	<u>10 611</u>
Solde en fin d'exercice	<u>238 150 \$</u>	<u>172 964 \$</u>

SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE CATHOLIQUE DE HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2026

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les montants non amortis des fonds reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou l'entretien du bâtiment.

	Fonds général	Fonds d'immo- bilisation – bâtiment	Total 2026	Total 2025
Solde, début de l'exercice	520 125 \$	227 549 \$	747 674 \$	790 124 \$
Apports reçus au titre des immobilisations	-	-	-	-
Amortissement comptabilisé à titre de revenus	(26 006)	(15 075)	(41 081)	(42 450)
Solde en fin d'exercice	<u>494 119 \$</u>	<u>212 474 \$</u>	<u>706 593 \$</u>	<u>747 674 \$</u>

12. DETTE À LONG TERME

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Obligation découlant de contrats de location-acquisition de matériel informatique, portant intérêt au taux implicite de 7,80 %, remboursable par versements mensuels de 394 \$, capital et intérêts, échéant en juillet 2026 et garantie par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 2 824 \$ (2 824 \$ en 2025)	1 552	5 968
Obligation découlant de contrats de location-acquisition de matériel informatique, portant intérêt au taux implicite de 7,40 %, remboursable par versements mensuels de 482 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2026 et garantie par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de néant (8 116 \$ en 2025)	2 831	8 189
Obligation découlant de contrats de location-acquisition de matériel informatique, portant intérêt au taux implicite de 5,11 %, remboursable par versements mensuels de 409 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2028 et garantie par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 6 126 \$ (15 314 \$ en 2025),	<u>11 489</u>	<u>15 690</u>
	15 872	29 847

Versements en capital exigibles au cours du prochain exercice	<u>8 804</u>	<u>13 975</u>
	<u><u>7 068 \$</u></u>	<u><u>15 872</u></u>

SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE CATHOLIQUE DE HAMILTON
Notes afférentes aux états financiers
Exercice se terminant le 31 mars 2026

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location-acquisition sont les suivants :

		<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Total</u>
2027	-	8 804 \$	569 \$	9 373 \$
2028	-	4 652 \$	253 \$	4 905 \$
2029	-	2 416 \$	48 \$	2 464 \$

Au cours de l'exercice, des intérêts de 1 441 \$ (1 994 \$ en 2025) ont été versés au titre des contrats de location-acquisition et sont inscrits dans les charges liées aux technologies.

13. FONDS DE L'ÉVÊQUE CROSBY POUR LES FAMILLES (BISHOP CROSBY FUND FOR FAMILIES)

En 2017, le conseil d'administration a affecté à l'interne une somme de 50 000 \$ provenant des fonds privés et a mis sur pied le Fonds de l'évêque Crosby pour les familles. Ce fonds a pour but de fournir une aide financière aux familles qui obtiennent des services de la Société.

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Solde, début de l'exercice	126 451 \$	190 520 \$
Apports	10 000	10 000
Charges	(94 535)	(74 069)
	<u>41 916 \$</u>	<u>126 451 \$</u>

14. AUTRES REVENUS

	Fonds général	Fonds privés	Fonds à des fins déterminées	Total 2026	Total 2025
Intérêts	36 316 \$	38 219 \$	10 613 \$	85 148 \$	141 979 \$
Recouvrements de charges	350 324	-	-	350 324	298 320
Frais d'administration	37 279	-	-	37 279	36 815
Financement au titre de l'amélioration permanente de la rémunération	104 196	-	-	104 196	-
Divers	-	-	-	-	46 214
Recouvrements auprès d'autres organismes	369 453	-	-	369 453	242 360
	<u>897 568 \$</u>	<u>38 219 \$</u>	<u>10 613 \$</u>	<u>946 400 \$</u>	<u>765 688 \$</u>

SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE CATHOLIQUE DE HAMILTON
Notes afférentes aux états financiers
Exercice se terminant le 31 mars 2026

15. AUTRES CHARGES

	<u>2 026</u>	<u>2 025</u>
Fonds général		
Frais de démarrage liés au placement chez un proche	33 017 \$	13 611 \$
Assurance responsabilité	347 654	380 129
Cotisations des membres	91 026	95 081
Promotion et publicité	35 903	24 604
Administration de bureau	76 724	57 537
Technologie	<u>240 992</u>	<u>253 812</u>
	<u>825 316</u>	<u>824 774</u>
Fonds privés		
Frais de démarrage liés au placement chez un proche	-	7 688
Promotion et publicité	1 762	4 650
Administration de bureau	<u>2 646</u>	<u>4 589</u>
	<u>4 408</u>	<u>16 927</u>
Fonds à des fins déterminées		
Administration de bureau	<u>20</u>	<u>20</u>
	<u><u>829 744 \$</u></u>	<u><u>841 721 \$</u></u>

16. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Régime de retraite interentreprises

La Société cotise au régime d'OMERS pour le compte d'environ 130 employés. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant de la prestation de retraite que recevront les employés en fonction de la durée de leurs services reconnus et de leur rémunération moyenne.

Au cours de l'exercice 2026, les cotisations ont été versées à des taux variant de 9,0 % à 14,6 % (de 9,0 % à 14,6 % en 2025), en fonction de l'âge de retraite prescrit et du niveau de rémunération de chaque participant. Ainsi, une somme de 1 024 396 \$ (1 026 216 \$ en 2025) a été versée au régime d'OMERS au titre des services courants et inscrite aux charges au titre des avantages sociaux des employés dans l'état des résultats d'exploitation.

La plus récente évaluation actuarielle de capitalisation requise par la réglementation, effectuée au 31 décembre 2025, faisait état d'un actif actuariel de 145 536 millions de dollars et d'un passif actuariel au titre des prestations de retraite accumulées de 149 575 millions de dollars, ce qui se traduit, selon l'approche de continuité, par un déficit actuariel de 4 039 millions de dollars. La Société ne comptabilise aucune part de l'excédent ou du déficit du régime de retraite d'OMERS.

17. HAMILTON COMMUNITY FOUNDATION – FONDS DE DOTATION DE LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE CATHOLIQUE DE HAMILTON

Le 5 juillet 2018, la Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton a conclu une entente avec la Hamilton Community Foundation (la « Fondation ») afin de constituer un fonds de dotation permanent appelé fonds de dotation de la Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton (le « Fonds »), dans le but de mettre en place une source permanente de revenus à l'appui des priorités de la Société au cours des années à venir.

À son entière discrétion, la Fondation peut verser à la Société un montant n'excédant pas 10 % du solde du Fonds, que la Société utilisera en conséquence. Les contributions provenant du Fonds sont versées à la Société sur demande, après le 30 juin de chaque année.

La Société est indépendante de la Fondation et n'est pas dans une position lui permettant d'exercer une influence notable sur les activités ou les décisions d'exploitation de la Fondation. Par conséquent, les actifs, les passifs et les charges du Fonds ne figurent pas dans les présents états financiers. Au 31 mars 2026, le solde du Fonds s'élevait à environ 267 789 \$ (252 283 \$ en 2025).

Le 31 mars 2014, la Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton a conclu une entente avec la Fondation pour constituer un fonds de dotation permanent appelé Fonds de bourses d'études Ralph et Rose Sazio, afin d'assurer une source continue de revenus pour financer des bourses remises annuellement à des personnes catholiques qui reçoivent ou ont reçu des services de la Société. Le solde du fonds d'initiatives spéciales pour les jeunes, créé en 1999, a été intégré à ce Fonds.

À l'occasion du départ à la retraite d'Ersilia DiNardo, la directrice générale, en juin 2015, le conseil d'administration a décidé de créer un autre fonds de bourses d'études en son nom. À cette fin, le Fonds a été renommé « Fonds de la Société catholique d'aide à l'enfance » et subdivisé. Pour souligner la contribution d'Ersilia DiNardo à la communauté catholique, l'évêque a fait un don de 10 000 \$ à la Société. Le conseil d'administration a approuvé une contribution de 50 000 \$ provenant des fonds privés constitués par des dons et des activités de financement. Une somme totale de 60 000 \$ a été versée à la Fondation. Sont notamment admissibles à la Bourse d'études Ersilia DiNardo les jeunes qui ont reçu des services de protection de l'enfance de la Société.

À son entière discrétion, la Fondation peut verser à la Société un montant n'excédant pas 10 % du solde du Fonds, que la Société utilisera pour octroyer des bourses d'études. Aucun versement ne sera effectué à même le Fonds si sa valeur glisse sous la barre des 50 000 \$. Les versements seront alors suspendus jusqu'à ce que la valeur du Fonds soit rétablie. Aucune partie de ce solde plancher du Fonds ne peut revenir à la Société, lui être versée ou prêtée, être affectée à son usage ou lui procurer un avantage, sauf si la Fondation cesse d'exister ou si, à son entière discrétion, elle estime ne plus être en mesure de gérer le Fonds.

La Société est indépendante de la Fondation et n'est pas dans une position lui permettant d'exercer une influence notable sur les activités ou les décisions d'exploitation de la Fondation. Par conséquent, les actifs, les passifs et les charges du Fonds ne figurent pas dans les présents états financiers. Au 31 mars 2026, le solde des fonds s'élevait à environ 234 397 \$ (218 174 \$ en 2025) pour le Fonds de bourses d'études Ralph et Rose Sazio et à 90 901 \$ (84 756 \$ en 2025) pour le Fonds de bourses d'études Ersilia DiNardo.

18. FONDS POUR UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

La Société est tenue par la Loi de rembourser au ministère tout excédent du financement relatif au bien-être de l'enfance, comme le déterminent les rapports soumis au ministère. Le Fonds pour un budget équilibré a été créé par le ministère en 2014 afin d'aider les sociétés d'aide à l'enfance à gérer de façon proactive les risques liés à un processus de planification pluriannuelle. Le Fonds pour un budget équilibré fait l'objet d'un suivi distinct pour chaque société d'aide à l'enfance, et l'accès au Fonds se fait dans le cadre du processus de présentation budgétaire. Les lignes directrices prévoient que l'argent du Fonds doit être utilisé au cours des trois exercices immédiatement consécutifs à celui au cours duquel l'excédent a été déterminé.

Au 31 mars 2025, les sommes du Fonds pour un budget équilibré dont disposait la Société s'élevaient à 93 565 \$, dont la totalité a été comptabilisée à titre de revenus pour l'exercice 2026. Au 31 mars 2026, aucun solde n'était disponible pour être reporté aux exercices futurs.

19. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

(a) Engagements au titre de contrats de location

Le total des paiements minimaux annuels futurs exigibles en vertu de contrats à long terme de location-exploitation de photocopieurs et d'autre matériel de bureau s'établit comme suit :

2027	—	12 376 \$
2028	—	4 696 \$

(b) Litiges et réclamations

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses actions en justice. Certains des passifs éventuels qui en résultent peuvent devenir des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou ne se produisent pas.

La direction est d'avis que l'issue des litiges actuellement en instance ne peut être déterminée. Si une perte supérieure à la couverture d'assurance existante devient probable, le montant de cette perte sera comptabilisé à titre de charge au cours de la période où il pourra être déterminé.

20. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Société reçoit la majeure partie du financement de ses activités d'exploitation sous forme de subventions du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario.

21. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques du fait de ses instruments financiers. L'analyse qui suit mesure l'exposition aux risques et les concentrations de risques de la Société au 31 mars 2026 :

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie à un instrument financier manque à une obligation et occasionne ainsi une perte financière à l'autre partie. La Société détermine de façon continue les montants à recevoir en fonction des sommes qu'elle est pratiquement certaine de recouvrer, compte tenu de leur valeur de réalisation estimative. La majorité des créances de la Société proviennent de sources gouvernementales et, pour tout financement à recevoir, la Société s'assure de continuer à satisfaire aux critères d'admissibilité requis. Le solde de trésorerie de la Société excède les plafonds couverts par l'assurance-dépôts fédérale; toutefois, la Société gère le risque de crédit en maintenant sa trésorerie auprès d'une institution financière jouissant d'une bonne solvabilité et est donc exposée à un risque de crédit minimal.

(b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours du marché. Il comprend trois types de risque : risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt.

(c) Risque de taux d'intérêt

Les instruments à taux fixe exposent la Société au risque de juste valeur, tandis que les instruments à taux d'intérêt variable l'exposent au risque de flux de trésorerie. Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence sur les coûts de financement actuels et futurs. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux fixe. Au 31 mars 2026, la Société avait des contrats de location-acquisition à taux d'intérêt fixe, comme il est indiqué à la note 12. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

(d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées à des passifs financiers. La Société est principalement exposée à ce risque à l'égard de ses créiteurs et charges à payer et de sa dette à long terme.

La principale source de financement de la Société est la province de l'Ontario. La Société n'est assujettie à aucune clause restrictive relative à la dette ni à aucune autre exigence en matière de capital à l'égard du financement de ses activités. Le financement reçu à des fins déterminées doit être utilisé aux fins précisées dans la lettre de financement ou les documents relatifs à la subvention. La Société s'est conformée aux affectations externes applicables au financement reçu.

21. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(d) Risque de liquidité (suite)

La Société couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités d'exploitation et en prévoyant ses activités d'investissement et de financement. La Société dispose d'une facilité de crédit bancaire à court terme pouvant atteindre 1 250 000 \$, à laquelle elle peut recourir au besoin pour faire face aux fluctuations temporaires de ses besoins de trésorerie.

Il n'y a eu aucun changement important dans les expositions aux risques susmentionnées par rapport à l'exercice précédent.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été retraités afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice courant.

SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE CATHOLIQUE DE HAMILTON

Annexe des revenus et des charges par programme

Exercice se terminant le 31 mars 2026

	Bien-être de l'enfance	Hors bien- être de l'enfance (page 23)	Stabilité	Partenariat de lutte contre l'itinérance	Total
REVENUS					
Province de l'Ontario – Bien-être de l'enfance	20 840 543 \$	-\$	-\$	-\$	20 840 543 \$
Province de l'Ontario – Hors bien-être de l'enfance	-	1 317 569	-	426 686	1 744 255
Financement des subventions ciblées	221 490	-	-	-	221 490
Financement d'À vos marques, prêts, partez	478 750	-	-	-	478 750
Autres subventions	70 000	18 460	-	17 929	106 389
Allocations spéciales pour enfants	449 469	-	-	-	449 469
Autres revenus (note 14)	806 754	-	90 814	-	897 568
Transfert des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	26 006	-	-	-	26 006
	<u>22 893 012</u>	<u>1 336 029</u>	<u>90 814</u>	<u>444 615</u>	<u>24 764 470</u>
CHARGES					
Salaires du personnel	9 810 824	157 163	-	42 461	10 010 448
Avantages sociaux des employés	3 135 987	36 772	-	9 954	3 182 713
Formation	52 601	-	-	-	52 601
Déplacements et kilométrage	381 309	1 240	-	2 250	384 799
Frais d'occupation (note 12)	381 789	-	-	-	381 789
Services professionnels – organisme	159 718	159 905	-	-	319 623
Charges associées aux programmes	63 296	29 033	93 415	389 950	575 694
Paiements pour les frais de pension	6 115 742	911 273	-	-	7 027 015
Services professionnels – clients	377 066	10 321	-	-	387 387
Besoins personnels des clients	336 991	13 813	-	-	350 804
Subventions en vue d'une adoption	40 130	-	-	-	40 130
Subventions ciblées	885 960	-	-	-	885 960
Subvention de base	31 825	-	-	-	31 825
Prévention des prises en charge	119 363	-	-	-	119 363
Santé et domaines connexes	178 001	7 137	-	-	185 138
Aide financière	60 000	2 099	-	-	62 099
Autres charges (note 15)	818 039	7 277	-	-	825 316
	<u>22 948 641</u>	<u>1 336 033</u>	<u>93 415</u>	<u>444 615</u>	<u>24 822 704</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT					
	<u>(55 629) \$</u>	<u>(4) \$</u>	<u>(2 601) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(58 234) \$</u>

SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE CATHOLIQUE DE HAMILTON

Annexe des revenus et des charges par programme – (suite)

Exercice se terminant le 31 mars 2026

Hors bien-être de l'enfance	A555/556 – Préparation à l'autonomie	A444 – Secteur parapublic	A771 – Renforcement de la capacité communautaire	Liaison en matière d'éducation	Hamilton Youth Poets	Jeunes en âge de transition	Total 2026
REVENUS							
Subventions gouvernementales	76 732 \$	27 885 \$	7 935 \$	96 684 \$	163 450 \$	944 883 \$	1 317 569 \$
Subventions – autres	-	-	-	-	18 460	-	18 460
	<u>76 732</u>	<u>27 885</u>	<u>7 935</u>	<u>96 684</u>	<u>181 910</u>	<u>944 883</u>	<u>1 336 029</u>
CHARGES							
Salaires du personnel	59 278	27 885	-	70 000	-	-	157 163
Avantages sociaux des employés	14 372	-	-	22 400	-	-	36 772
Déplacements et kilométrage	-	-	-	1 000	-	240	1 240
Services professionnels – organisme	-	-	-	-	159 905	-	159 905
Charges associées aux programmes	3 082	-	7 935	3 284	14 732	-	29 033
Paiements pour les frais de pension	-	-	-	-	-	911 273	911 273
Services professionnels – clients	-	-	-	-	-	10 321	10 321
Besoins personnels des clients	-	-	-	-	-	13 813	13 813
Santé et domaines connexes	-	-	-	-	-	7 137	7 137
Aide financière	-	-	-	-	-	2 099	2 099
Autres charges	-	-	-	-	7 277	-	7 277
	<u>76 732</u>	<u>27 885</u>	<u>7 935</u>	<u>96 684</u>	<u>181 914</u>	<u>944 883</u>	<u>1 336 033</u>
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT							
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(4) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(4) \$</u>